

ANIM vs CRTC



- Le CRTC accorde les licences de radiodiffusion au Canada et fixe des obligations aux radiodiffuseurs
- Les radiodiffuseurs canadiens **doivent contribuer financièrement à chaque année à Musicaction** ou Factor au titre du développement des contenus canadiens (DCC).
- En 2013, le CRTC a pris une décision importante concernant la radio de Sirius XM. Le résultat de cette décision a été un **partage inégal** des contributions de la radio satellite Sirius XM envers Musicaction (industrie francophone) et Factor (industrie anglophone).

- La Loi sur les langues officielles oblige les instances gouvernementales à prendre des mesures positives** pour que les droits minorités francophones et les anglophones (au Québec) soient protégés et respectés. Le CRTC a manqué à ses obligations de consulter/informer et d'adopter des mesures positives au moment du renouvellement de la licence de Sirius (Infraction de la partie 4 et la partie 7 de la loi). Lorsque les intérêts de l'industrie musicale sont en jeu, l'ANIM intervient auprès du CRTC.
- La décision de 2013 a causé un manque à gagner estimé à **2,3 M de dollars** uniquement pour l'industrie musicale des communautés francophones et acadienne sur une période de 5 ans.
- L'ANIM poursuit le CRTC en Cour fédérale en espérant **clarifier les obligations du CRTC** envers les communautés francophones et acadienne et demande une **compensation financière** qui serait réinvesti dans le développement de talents musicaux au sein des communautés francophones et acadienne.

COMMENT POUVEZ-VOUS AIDER ?

Soyez informé de cette situation et informez les gens de votre milieu/entourage. L'ANIM demande votre appui concret. Partager cette information avec 5 personnes que vous connaissez qui sont concernés par cette décision (artistes/entreprises/diffuseur/amis).

NOTRE DÉMARCHE :

- Nous devons nous battre pour nos droits linguistiques prévus à la Charte et à la Loi sur les langues officielles.
- Un manque à gagner de 2,3M \$, c'est un manque à gagner pour tous les canadiens qui n'ont pas pu découvrir nos talents musicaux.
- Il faut clarifier les obligations du CRTC à l'égard de la Loi sur les langues officielles.

***mesures positives : des mesures visant à remplir l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et à appuyer leur développement*

La musique francophone est importante pour vous? Agissez!



Alliance nationale
de l'industrie musicale



AIMEZ +
PARTAGEZ

#ANIMvsCRTC